








Droit d'auteur pour les photographies

Les règles concernant la durée de protection et le titulaire du droit d'auteur varient selon la date de la photographie.

Date de la photographie	Durée de protection	Titulaire du droit d'auteur
 Avant le 1 ^{er} janvier 1949	Domaine public	Aucun
 Après le 1 ^{er} janvier 1949 par une personne physique	Vie de l'auteur + 50 ans	Auteur de la photo
 Entre 1949 et 1961 par un auteur qui est une entreprise dont la majorité des actions avec droit de vote sont largement détenues	Domaine public	Auteur de la photo
 Entre 1949 et le 6 novembre 2012 par un auteur qui est une personne physique ou une entreprise dont la majorité des actions avec droit de vote est détenue par la personne propriétaire du négatif original si l'entreprise n'est pas incorporée	Vie de l'auteur + 50 ans	Aucun
 Entre 1949 et le 6 novembre 2012 à la demande d'un commanditaire	Vie de l'auteur + 50 ans	Commanditaire
 Après le 6 novembre 2012 à la demande d'un commanditaire	Vie de l'auteur + 50 ans	Auteur de la photo
 Entre 1962 et le 6 novembre 2012 dont l'auteur est une entreprise dont la majorité des actions sont largement détenues	Vie de l'auteur + 50 ans	Auteur de la photo

Droit d'auteur pour les photographies par BDA sous

